

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE**

**Date de convocation : 23 février 2024**

**Date d'affichage : 22 février 2024**

**Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_29\_/**

### **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT NEUF FÉVRIER**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.**

**Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, D. GONÇALVES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, C. TIPHINEAUD, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, , S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, C. SILVA, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN**

**Absents représentés :**

**C. MOYNEZ  
P. QUÉRO  
M. ALOUI  
S. SABLITCH**

**procuration à**

**M. FERNANDEZ  
É. GRILLON  
P. ROUYER  
S. JUGAL**

**Secrétaire de séance : Patrick ROUYER est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil Municipal.**

---

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2024 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DES VESTIAIRES DE FOOT DU STADE PIERRE POUGET**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, L. 2522-1 ainsi que R. 2334-19 à R. 2334-42,

**VU** la loi de finances pour 2024 créant la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) résultant de la fusion de la dotation d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR),

**VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 27 février 2024,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'entreprendre les travaux de rénovation thermique des vestiaires de foot du stade Pierre Pouget,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer le bon fonctionnement des services il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les travaux de rénovation thermique des vestiaires de foot du stade Pierre Pouget,

**SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2024 pour la réalisation de cette opération.

**DIT** que le coût global de l'opération est estimé à 560 000 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2024

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 29 février 2024*

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com